



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fond vert

Question écrite n° 2263

Texte de la question

M. Napole Polutele attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le fait que le territoire des îles de Wallis et Futuna n'est pas éligible au fond vert international de l'ONU tel qu'il en résulte de la COP21. Cette disposition est très préjudiciable au territoire. Il lui demande comment le territoire des îles de Wallis et Futuna sera éligible au fond vert créé par le Gouvernement avec l'Agence française de développement : quand et dans quelles conditions.

Données clés

Auteur : [M. Napole Polutele](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2263

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5114

Question retirée le : 6 février 2018 (Fin de mandat)